

<p>DEPARTEMENT</p> <p>DE L'AIN</p> <p>=oOo=</p> <p>Nombre de membres</p> <p>Afférents au Conseil Municipal 19</p> <p>En exercice 19</p> <p>Prenant part à la délibération 15</p> <p>Date de la convocation</p> <p>12/01/2023</p> <p>Date d'affichage</p> <p>12/01/2023</p> <p>DEL 20230116-1</p>	<p>EXTRAIT du REGISTRE</p> <p>des DELIBERATIONS</p> <p>du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la COMMUNE de CHALAMONT</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Séance du 16 janvier 2023</p> </div> <p>L'an deux mille vingt-trois et le 16 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire</p> <p>Présents : Bruno CHARVIEUX, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Roseline FLACHER, Benjamin LLOBET, Claude AMASSE, Stéphane MERIEUX, Didier CORMORECHE, Séverine MENAND, Florence CHAMBARD, Lorène GUILLET, Sébastien JACQUET, Sonia DEBIAS-SAID, Rachel SOCCOL.</p> <p>Absents – excusés : Rodolphe OLIVIER, Sandrine RUETTE, Claire PICARD-LEROUX, Maud COMBIER, Edwige GUEYNARD.</p> <p>Monsieur Stéphane MERIEUX a été élu secrétaire de la séance</p>
--	--

1 -BAR : TRAVAUX ET EQUIPEMENT

Rapporteur : Bruno CHARVIEUX, Maire

Dans le cadre de la sauvegarde du dernier bar de la commune, le conseil municipal a acquis le bâtiment de l'ancien bar PMU par préemption.

Afin d'accueillir le nouveau gérant, il est nécessaire de mettre la structure aux normes.

Dans ce cadre, nous vous proposons donc d'autoriser M. le Maire à signer les devis, ordonnancer et mandater les dépenses concernant :

- la rénovation de l'espace bar pour un montant de 32 887,07 € H.T.
- la rénovation de la hotte de cuisine pour un montant de 4 177,50 € H.T.
- la plomberie pour un montant de 3 941 € H.T.

soit un montant total de **41 005,53 € H.T.**

Pour mémoire, les dépenses et recettes concernant le bar restaurant sont assujetties à la TVA, laquelle est donc récupérable sur les dépenses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les dépenses concernant les travaux et équipement à réaliser au 22 place du Marché et mentionnés ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement, à un adjoint, pour engager, ordonnancer et mandater ces dépenses sur le budget 2023 et pour l'exécution de la présente délibération.

2- ACCORD SUR PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MAISONS A PANS DE BOIS DE LA RUE DES HALLES SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire

Lors de ses séances des 19 avril 2021 et 12 septembre 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des maisons à pans de bois classées de la Rue des Halles proposé par l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP 01) et qui se substituera, à l'issue de la procédure, au périmètre de protection actuel d'un rayon de 500 m.

La superficie de ce périmètre délimité des abords (PDA) ne sera plus que de 5 ha, alors que le périmètre actuel représente environ 82 ha.

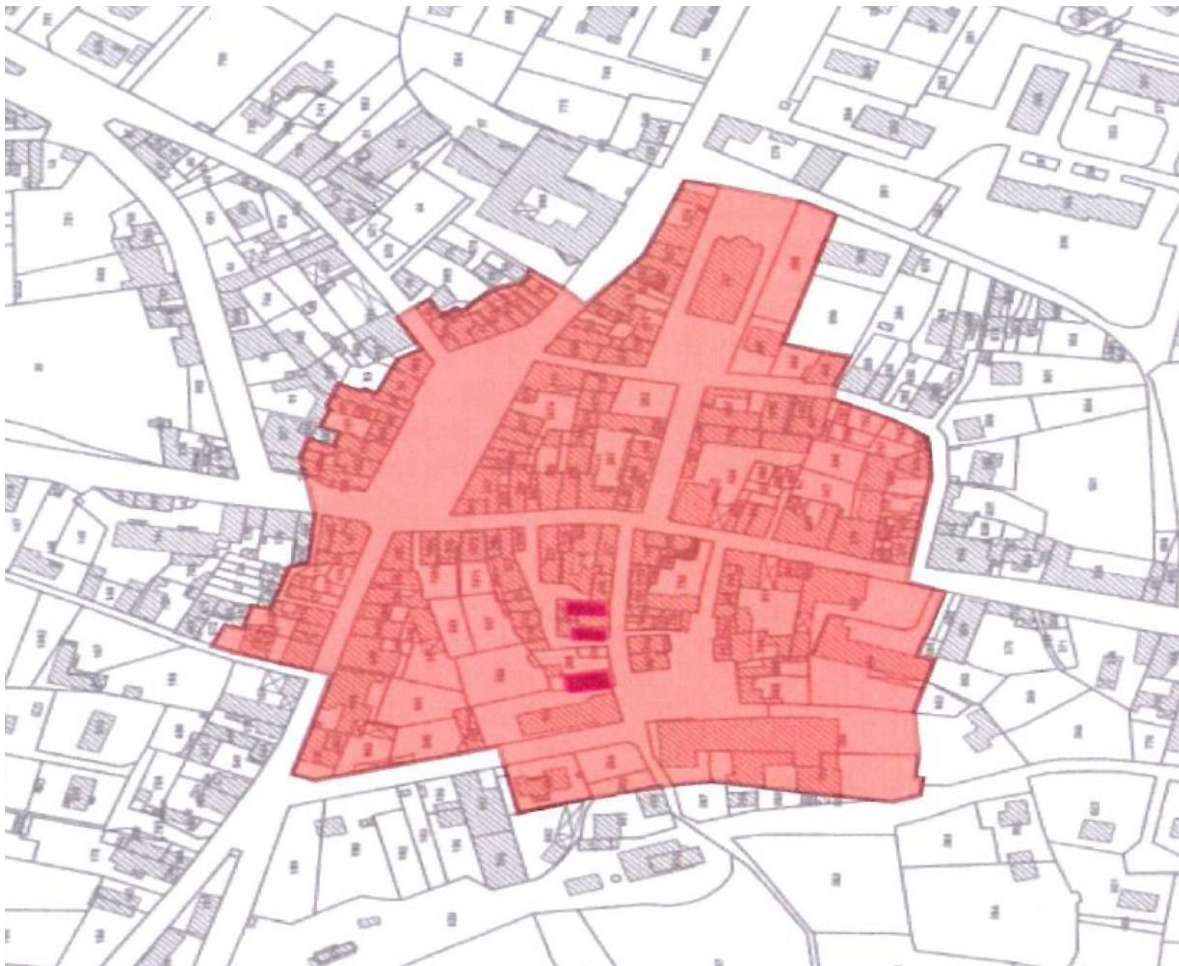
La modification du périmètre a été soumise à une enquête publique unique du 24 octobre au 25 novembre 2022, simultanément avec celle relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Aucune observation n'a été formulée par le public sur ce projet de nouveau périmètre, et le commissaire-enquêteur a quant à lui rendu un avis favorable.

Conformément à l'article R.621.93 du code du patrimoine, le conseil doit maintenant donner son accord sur ce projet pour permettre ensuite au Préfet de Région de prononcer par arrêté la création du Périmètre Délimité des Abords proposé par l'UDAP 01.

Ayant entendu cet exposé, vu les résultats de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire-enquêteur, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Donne son accord sur le Périmètre Délimité des Abords des maisons à pans de bois de « la Rue des Halles » ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son adjointe Mme Monique LAURENT, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives éventuellement nécessaires pour la suite de la procédure de modification du périmètre.



3. DECLARATIONS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Rapporteur : Monique LAURENT, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire

Le conseil municipal de Chalamont a par délibération en date du 17 mai 2021 délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la déclaration préalable pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le fonds de commerce au prix de vente.

droit de cession de bail commercial 2022V0004 : Bail commercial (ENZA B) situé 74, place du marché pour un montant de 13 000 € (voir DIA)

droit de cession de fond de commerce 2022V0005: Fond de commerce de coiffure situé 40, rue du Bugey pour un montant de 32 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces cessions de bail commercial et fonds de commerce.

INFORMATIONS DIVERSES

Commission voirie-réseaux-bâtiments

Réservoir d'eau : les travaux ont été réceptionnés jeudi 12 janvier avec réserves. En effet, il restera quelques aménagements dont le gazon et la réfection du bicouche du chemin d'accès. Le raccordement électrique définitif reste également à réaliser.

Réseaux d'eau et d'assainissement : Les travaux de la Montée ont commencé. L'entreprise SOMEC commencera les travaux sur la rue du stade le 23 janvier.

Parking Maison de santé : les enrobés vont jusqu'au pied des arbres, compromettant ainsi leur survie.

Prochaine réunion de la commission voirie : le 21 janvier à 9h30.

Commission vie scolaire, enfance et jeunesse

Travaux d'agrandissement de l'école : la commission de sécurité passera pour valider le jeudi 19 janvier, avec l'espoir que cette première phase pourra bientôt accueillir les élèves.

Grève du 19 janvier : 4 ATSEM et 5 enseignants feront grève. Le service minimum sera mis en place en collaboration avec le Centre social.

Foire les 4 saisons : une nouvelle foire se déroulera le dimanche 26 mars prochain sur le parking des remparts vers l'église et non celui du centre social.

Musée mobile « le premier soleil » : la communauté de communes propose de monter un dossier pour l'accueillir dans différentes communes. Pour Chalamont, il a été proposé que ce véhicule semi-remorque s'installe sur le parking du complexe sportif la 2^{ème} semaine après la rentrée scolaire de septembre. Un autre emplacement semblerait plus judicieux : celui du camion pizza car il y a déjà un branchement électrique.

Transports - Mobilité – Navette Chalamont-Villars :

Compte-tenu du peu de médecins sur Chalamont, de nombreux habitants sans moyens de locomotion doivent aller ~~vont~~ consulter sur Villars-; ils empruntent donc la navette Oura mise en place par la Région entre Chalamont et Villars mais dont l'unique arrêt sur Villars est à la gare très éloignée de la maison de santé villardoise. Un courrier de M. le Maire a donc été adressé à la Région pour demander un arrêt de la navette vers le centre médical sur l'Avenue Général de Gaulle. La Communauté de communes a également fait un courrier dans ce sens, et M. le Maire proposera à la commune de Versailleux de faire de même.

Le Maire

Bruno CHARVIEUX

Le secrétaire de séance

Stéphane MERIEUX